

PRÈS DE CHEZ VOUS

AIDES & SUBVENTIONS

Voici quelques exemples d'aides pouvant vous intéresser, mais n'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'information complémentaire.



Aide régionale à la plantation de truffières

Objectif : Mener à bien un projet de plantation de truffières sur une surface de 0,5 ha minimum.

Montant : jusqu'à 40 % du montant de votre projet soit une aide de 10 000 € maximum.

Bénéficiaires :

- ✓ Propriétaires fonciers désireux d'avoir une activité trufficole
- ✓ Exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, sociétés à objet agricole
- ✓ Etablissement d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole
- ✓ Une commune

Prévention des risques en agriculture

Objectif : Mener à bien un projet de protection de vos cultures arboricoles ou maraîchères contre les aléas climatiques.

Votre projet concerne :

- ✓ L'achat de matériels de protection contre le gel.
- ✓ Vous pourriez bénéficier d'un taux d'aide jusqu'à 40% du coût de votre projet.

Montant : Bénéficiez de l'aide régionale pouvant aller jusqu'à 32 000 € des dépenses remboursées.

Bénéficiaires : Exploitant agricole individuel, une société agricole ou un groupement d'agriculteurs.

Aide à la sécurisation de la ressource en eau

Objectif : Aider des projets individuel ou collectif d'étude ou d'investissements en matériels d'irrigation pour améliorer la performance et la durabilité de votre exploitation agricole

Votre projet concerne :

- ✔ L'acquisition d'un réseau de transport constitué des canalisations
- ✔ L'acquisition d'un système de distribution en goutte à goutte
- ✔ L'acquisition d'un système de distribution en aspersion pour les petits fruits uniquement

Bénéficiaire :

- ✔ Un exploitant agricole individuel
- ✔ Une société agricole
- ✔ Un groupement d'agriculteurs

Cultures :

- ✔ Maraîchères y compris les légumes plein champs (hors betterave)
- ✔ Vergers
- ✔ Cultures spéciales (tabac, houblon et production de semences)

Montant de l'aide régionale

- ✔ 15% + 5% Agriculture Biologique + 5% Jeune Agriculteur + 5% Zone de Montagne pour les investissements matériels en individuel
- ✔ 25% pour les investissements matériels en collectif

Plafond de dépenses

- ✔ Dépenses matérielles : 100 000 € HT pour les projets individuels, 400 000 € HT pour les projets collectifs
- ✔ Le montant maximum de l'aide est de 31 200 € pour les projets individuels et 104 000 € pour les projets collectifs.

Contactez-nous

Vous souhaitez être contacté par les équipes Netafim, flashez le QR Code pour en savoir plus.

